



PROCES-VERBAL

de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

du 14 DÉCEMBRE 2017

L'an Deux Mille Dix-sept, le quatorze décembre, à dix-neuf heures zéro, les Membres du Conseil Municipal se sont rassemblés au lieu habituel de leurs séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Xavier ARGENTON, Maire de la Ville de Parthenay,

François GILBERT, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Nicole LAMBERT, Laurent ROUVREAU, Brigitte CLISSON, Patrick DEVAUD, Daniel LONGEARD, Jean GIRARD, Gilles BERTIN, Jean-Louis GRASSIGNOUX, Isabelle PROD'HOMME, Armelle YOU, Didier GAUTIER, Stéphanie CHARPRENET, Karine HERVE, Albert BOIVIN, Dilia DE GOUVEIA, Sarah GEARING, Nicole SECHERET, Françoise BELY, Jean-Paul GARNIER, Judicaël CHEVALIER, Magaly PROUST, Claude BEAUCHAMP, Michel BAUDOIN

Pouvoirs :

Béatrice LARGEAU donne procuration à Françoise PRESTAT-BERTHELOT
Nicolas GUILLEMINOT donne procuration à Daniel LONGEARD
Laurence VERDON donne procuration à Stéphanie CHARPRENET
Jean-Pierre GUILBAUD donne procuration à Patrick DEVAUD
Philippe KOUAKOU donne procuration à Jean-Louis GRASSIGNOUX

Absences excusées : Nora SI ZIANI, Didier SENECHAUD

Secrétaires de séance : Gilles BERTIN, Didier GAUTIER

SOMMAIRE

AFFAIRES GENERALES.....	2
1 - DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE	3
2 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017.....	5
3 - MOBILISATION EN FAVEUR DE L'AMENAGEMENT DE LA ROUTE NANTES-POITIERS-LIMOGES ET ADHESION A L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE CET AXE	5
4 - CIMETIERE - ADOPTION DE TARIFS	7
RESTAURATION SCOLAIRE.....	11
5 - PARTICIPATION FINANCIERE AUX REPAS DE L'ECOLE PRIVEE	11
RESSOURCES HUMAINES	11
6 - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL.....	11
AIDE AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL.....	12
7 - ASSOCIATION CARUG - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION	12
TERRITOIRE NUMERIQUE.....	13
8 - ACQUISITION D'UN MODULE WEB DE GESTION DU PATRIMOINE BATI ET NON BATI – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE.....	13
AIDE AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL	13
9 - ADIL 79 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION	13
AFFAIRES FINANCIERES	14
10 - SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA SOCIETE GENERALE	14
11 - AUTORISATION DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A HAUTEUR DU ¼ DES CREDITS INSCRITS EN 2017 DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET 2018	15
12 - DECISION MODIFICATIVE N° 3	16
13 - ADMISSION EN NON VALEUR	16
COMMERCE	16
14 - OUVERTURE DES COMMERCE DE DETAIL LE DIMANCHE – ANNEE 2018.....	16
15 - ANIMATIONS DE NOEL - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION.....	17
DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE	18
16 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DEUXIEME TRANCHE DU DOSSIER FISAC DE LA VILLE DE PARTHENAY – COMMERCE 17 RUE LOUIS AGUILLON.....	18
URBANISME	19
17 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ADOPTION DE TARIFS	19

JEUNESSE.....	20
18 - DISPOSITIF ARGENT DE POCHE - RECONDUCTION DE L'ACTION - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT	20
AFFAIRES TECHNIQUES	20
19 - SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA GATINE - EXTENSION DU PERIMETRE - MODIFICATION STATUTAIRE.....	20
QUESTIONS DIVERSES	22

1 - DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE

M. LE MAIRE : Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance :

- des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations d'attributions,
- de la commande publique.

Des précisions ont été demandées s'agissant de la commande publique n° 554 :

554	04/10/17	Bon de cde	SVP SERVICES VEHICULE	Achat d'un véhicule utilitaire FIAT pour les Services Techniques	7 083,33 €
-----	----------	------------	-----------------------	--	------------

M. BEAUCHAMP : Pourquoi achetez-vous un véhicule d'occasion qui risque de plomber la trésorerie plutôt que de louer une voiture neuve ? Le coût des réparations est élevé.

M. ROUVREAU : Nous l'avons fait il y a quelques années. Nous avons beaucoup de véhicules âgés mais qui ont peu de kilomètres. L'idée est d'acheter de bons véhicules d'occasion qui perdurent dans le temps. L'ancien véhicule était de 1992, si celui que nous venons d'acquérir résiste autant de temps cela vaut la peine de procéder de cette manière.

M. BEAUCHAMP : Cela vaut la peine de regarder au niveau des locations qui ne sont pas chères en ce moment.

M. LE MAIRE : Ce sont des véhicules qui font peu de kilomètres.

M. ROUVREAU : Sur la Communauté de Communes, nous avons une démarche en ce sens. Nous faisons l'essai de véhicules électriques. Nous allons voir si ce choix est judicieux et s'il l'est, peut-être envisager de procéder de la même manière sur la Ville.

M. BEAUCHAMP : Nous pouvons constater que nous avons un parc de véhicules qui a beaucoup vieilli.

Mme SECHERET : Nous constatons beaucoup de réparations.

M. ROUVREAU : A ce jour, l'agent chargé de la réparation des véhicules est en arrêt maladie, c'est pourquoi vous voyez paraître des prestations extérieures.

Des précisions ont été demandées s'agissant de la commande publique n°580 :

580	17/10/17	Devis	GUY LIMOGES TERRAINS DE SPORT	Entretien des terrains de football et abords du Parc des Sports l'Enjeu du 27 septembre et 31 décembre 2017	14 092,64 €
-----	----------	-------	-------------------------------	---	-------------

M. DEVAUD : Sur cette somme de 14 092,64 € HT, n'ont été dépensés que 6 242 € HT correspondant à l'entretien du Parc des Sports jusqu'au 31 décembre et sur les 6 242 € HT, il reste 732 € HT de travaux restant à réaliser correspondant à la fertilisation et au balayage du terrain.

Trois entreprises ont répondu à la consultation lancée : l'entreprise Bourdin, l'entreprise Sportingsols et l'entreprise Guy Limoges et c'est cette dernière qui a présenté l'offre la mieux-disante.

Le choix de gérer différemment le Parc des Sports et les terrains de sports s'est porté sur l'externalisation de l'entretien des terrains car nous avons eu du mal à trouver, après 4 jury de recrutement, une personne qui avait les compétences de l'entretien de ce type de terrains. C'est un travail bien spécifique.

Les plis ont été ouverts hier et la Commission d'appel d'offres se réunie le 10 janvier prochain.

Tout ceci a été vu en concertation avec le service des Sports de manière à dégager du temps pour faire autre chose. Le temps passé sur les sols sportifs sera réaffecté pour d'autres entretiens que nous externalisons et ce sera l'entretien des sols sportifs qui a besoin de plus de technicité et de spécificité qui sera externalisé.

M. GARNIER : La question correspondait au montant de 14 000 € qui nous paraissait élevé mais apparemment tout n'a pas été dépensé.

Mme PROUST : Qu'est-ce que nous externalisons avant et qui ne le sera plus ?

M. DEVAUD : Le Domaine des Loges, la Base de loisirs...

Des précisions ont été demandées s'agissant de la commande publique n°584 :

587	24/10/17	Devis	DANSE & CO	Prestation de Noël sur 7 jours entre le 16 et 24 décembre 2017 en Centre-Ville de Parthenay (6 prestations spectacle de rue, parades et rencontres et spectacle reprise du thème "Amy et le secret de Walt Disney" d'une heure le 20/12/2017) - Service Urbanisme/Cœur de Ville	5 929,00 €
-----	----------	-------	------------	---	------------

Mme CHARPRENET : Dans le cadre des animations de Noël à Parthenay, nous avons renouvelé le partenariat avec Festi'Noël, association qui porte le Marché de Noël depuis 4 ans.

L'animation phare de ces fêtes de fin d'année est le Carrousel que nous avons souhaité faire revenir compte tenu du franc succès qu'il a rencontré lors des précédentes éditions. Il est installé depuis début décembre sur le parvis du Palais des congrès et il sera présent jusqu'au 7 janvier, le prix reste de 1€ le tour.

Le marché de Noël se déroulera du 16 au 17 décembre 2017. Compte tenu des éléments climatiques, des différentes casses de matériels, nous avons travaillé avec l'association Festi'Noël et les services Techniques pour trouver des solutions. Nous avons 2 tivolis installés et qui sont bien abimés. La disposition du marché de Noël va tout de même rester en place avec un prêt de quick-up qui seront installés dans la journée de vendredi et 3 grands tivolis qui seront maintenus sur le marché. L'inauguration et le début du marché de Noël qui étaient prévus vendredi soir sont donc reportés et le marché aura lieu le samedi et le dimanche. C'est un moindre mal compte tenu du temps actuel. Le marché se déroule du 16 au 17 décembre avec environ 65 exposants et Kristel Verlac, danseuse de feu, sera présente pour assurer l'animation de celui-ci.

Le Père Noël sera lui aussi présent sur le marché et son arrivée est prévue vers 17h30 le 16 décembre, le temps d'inauguration débutera après cette arrivée.

L'année dernière, l'association Danse And Co avait été sollicitée pour assurer des déambulations et un spectacle pour les fêtes de fin d'année. Ces animations ont été très appréciées, c'est donc pour cela que nous avons souhaité renouveler cette animation. Le thème de ces déambulations et du spectacle sera Amy et le secret de Walt Disney, d'où la facture de 5 929 €. Ces déambulations partiront du parvis du Palais des Congrès et passeront rue Jean Jaurès, place des Bancs, rue Louis Aguilon et un retour par le boulevard de la Meilleraye.

Samedi après-midi, l'inauguration étant décalée, la déambulation partira à 16h30 du Palais des congrès, passera en ville pour revenir au Palais des congrès pour l'arrivée du Père Noël. L'inauguration se déroulera après cette arrivée.

Un concours de dessins est aussi proposé aux enfants des écoles, trois bons d'achat à valoir à la librairie L'Antidote seront remis aux gagnants. Nous avons distribué dans les écoles un flyer en 2 parties. La première partie qui peut être conservée avec le programme des festivités, l'autre partie avec le règlement du concours, les noms et les coordonnées des écoles et des enfants et au dos le dessin. La boîte aux lettres du Père Noël est installée place des Bancs. Le tirage au sort aura lieu à l'issue de la fin du concours prévue le 22 décembre.

Nous espérons que ce programme vous séduira et que nous vous verrons nombreux au Marché de Noël.

M. BAUDOIN : La période de Noël étant propice aux variations climatiques, serait-il envisageable, à l'avenir, d'organiser cet évènement en intérieur ? Cela se fait dans beaucoup de communes.

Mme CHARPRENET : Avec les soucis d'intempéries de cette année, nous pensons l'organiser l'année prochaine au Palais des Congrès situé à proximité du centre-ville.

Mme PROUST : Est-ce que d'autres associations peuvent faire leur offre d'animations ? Là, il s'agit du montant de la prestation qui peut être accordée pour l'animation de Noël.

Mme CHARPRENET : Les années précédentes, nous avons un partenariat avec l'association des commerçants et Festi'Noël. Central'parth étant en sommeil depuis la rentrée, nous avons exclusivement travaillé avec l'association Festi'Noël. L'année prochaine, nous procéderons différemment en prenant l'attache d'autres associations locales.

Mme LAMBERT : Il est tout de même précisé que ce budget n'est pas forcément reconduit sur ce poste à la même hauteur d'une année sur l'autre. C'est selon l'organisation et les animations prévues.

M. GARNIER : Nous nous posons la question d'une telle somme pour des amateurs. Ce ne sont pas des professionnels.

Mme CHARPRENET : Ils réalisent un spectacle le dimanche 24 décembre pour lequel nous installerons une scène. Le mercredi et le samedi des déambulations auront lieu dans les rues du centre-ville. Elles ont été très fréquentées l'année dernière.

M. GARNIER : Des tivolis se sont envolés, il y a eu un avis de tempête. Quelles sont les précautions qui sont prises en cas d'intempéries ? Des vents violents étaient annoncés et les tivolis auraient pu blesser quelqu'un.

M. ROUVREAU : Lorsqu'un avis de tempête est annoncé, nous fermons les tivolis car nous n'avons pas le temps de les démonter. Nous ne pouvons pas demander aux agents, que je tiens à remercier pour leur dévouement car il a fallu tout de même faire en sorte que cette manifestation ait lieu. Je remercie également les communes qui nous ont prêté du matériel pour remplacer les tivolis endommagés.

Lors de la tempête, nos agents ont lesté les sangles pour maintenir les bâches des tivolis mais malgré tout, le vent a été plus fort. Il serait incompréhensible d'envoyer nos agents les démonter alors que le vent est au plus fort au risque de les mettre en danger ainsi que les citoyens qui passent dans la rue.

Nous avons de nouveau 3 tivolis endommagés dont nous ne savons pas s'ils sont réparables. Il faudrait travailler sur un système plus durable dans le temps qui demanderait moins de manutention. Avec une manifestation tous les 2 jours sur Parthenay, monter et démonter sans cesse crée des soucis de santé à nos agents. A ce jour, nous n'avons pas trouvé de mobilier modulaire de 3mx3m que nous pourrions additionner et installer comme nous le souhaitons tout en respectant les normes de sécurité. Nous travaillons à un prototype qui devra être validé au niveau sécuritaire et règlementaire.

o0o

2 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017

M. LE MAIRE : Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ce procès-verbal.

**Adopté à l'unanimité.*

o0o

3 - MOBILISATION EN FAVEUR DE L'AMENAGEMENT DE LA ROUTE NANTES-POITIERS-LIMOGES ET ADHESION A L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE CET AXE

M. LE MAIRE : L'aménagement de la liaison routière « Nantes-Poitiers-Limoges » est nécessaire et indispensable pour les populations et les acteurs économiques.

Depuis 1992, existe « l'Association pour la Promotion de la route Nantes-Poitiers-Limoges », avec pour objectif l'aménagement de la liaison entre Nantes-Poitiers-Limoges. Aujourd'hui, la route Nantes-Bressuire est aménagée et la pertinence de l'association est plutôt en Deux-Sèvres et Vienne.

Une autre association « Avenir 147-149 » a le même objectif sur le territoire sud Vienne et Haute Vienne.

Le but premier de ces associations est de faire du lobbying auprès des pouvoirs publics afin que l'aménagement routier se réalise dans les meilleurs délais.

Aussi, il paraît plus cohérent de fusionner les deux associations d'autant que le territoire concerné est aujourd'hui uniquement en Région « Nouvelle Aquitaine ».

Un travail a été amorcé de fusion des statuts des 2 associations et d'écriture des statuts de la nouvelle association.

Monsieur AMIOT, Président de « l'Association pour la Promotion de la route Nantes-Poitiers-Limoges » sollicite les collectivités des Deux-Sèvres pour réactualiser leur adhésion auprès de son association afin d'engager les démarches de fusion. L'adhésion à ce jour est gratuite.

En outre, la renégociation du Contrat de Plan s'engage avec la possibilité sur les Deux-Sèvres de réaffectation de crédits fléchés initialement sur le rail vers la route. De plus, la Région évolue dans son approche vis-à-vis des liaisons routières structurantes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'affirmer sa mobilisation par rapport à l'aménagement de la liaison routière Bressuire-Poitiers-Limoges d'autant qu'aujourd'hui la totalité de cet axe est dans la Région « Nouvelle Aquitaine » et que les déplacements vers Poitiers, Limoges sont renforcés,
- d'adhérer à « l'Association pour la Promotion de la route Nantes-Poitiers-Limoges »,
- de désigner son représentant à cette association.

Une réunion a lieu demain à Chiché sur ce sujet. Nous devons désigner un représentant de notre commune à cette association et j'ai reçu la candidature de Laurent Rouvreau.

M. GARNIER : Nous n'avons rien contre cette adhésion mais c'est une association qui a 30 ans et ça n'avance pas beaucoup. Il s'agit d'une adhésion pour la forme ou pour être force de proposition sur le schéma qui a été proposé de 2x2 voies ? J'ai vu sur France 3 la semaine dernière que l'association demande une autoroute Poitiers-Limoges.

Le désenclavement de Parthenay serait souhaitable.

M. LE MAIRE : Le contournement nord de Parthenay est acté dans son schéma. Il y a 2 ans, nous avons fait le choix de ne pas solliciter pour ce contournement une 2x2 voies mais une 3 voie bidirectionnelle avec des zones de dépassement telle que la rocade qui contourne l'ouest de Parthenay. Les choses avancent mais ce sont des travaux de très longue haleine qui ne seront pas effectués demain. Il faut être présent et défendre le désenclavement de cette partie du nord du département.

M. BEAUCHAMP : Si vous souhaitez que ce soit Laurent ROUVREAU qui représente la collectivité au sein de cette association il n'y a pas de problème. Sinon, je me serais porté candidat.

M. LE MAIRE : Nous pouvons nommer Laurent ROUVREAU en qualité de titulaire et vous-même en qualité de suppléant.

M. BEAUCHAMP : Je pense que dans ce genre de dossier, il vaut mieux ne pas faire la chaise vide.

M. ROUVREAU : J'ai pour habitude quand je prends un engagement, de poursuivre les missions qui me sont déléguées donc en principe j'assiste aux réunions sauf empêchement professionnel auquel cas je vous ferais appel.

M. LE MAIRE : Nous vous proposons donc les candidatures de Laurent ROUVREAU et de Claude BEAUCHAMP.

M. BAUDOIN : Cette route, c'est un petit peu l'arlésienne. Pour des raisons économiques, les radars ne doivent pas flasher assez car on parle de baisser la vitesse de 90 à 80 km/h alors que l'on nous propose une voie rapide sur laquelle nous ne pourrions plus rouler. Nous avons du mal à comprendre la logique du gouvernement.

M. LE MAIRE : Je pense que ce sont 2 choses différentes. La réduction de la vitesse est différente du désenclavement d'une ville. Il y a une pénurie de fonds publics pour de tels chantiers. Cela ne fait pas partie du contrat de plan Etat/Région mais sera traité dans le cadre d'autres financements.

Il y a une concertation, cela continue et le dossier n'est pas enterré mais il faut trouver les financements. Ce projet ne pourra se réaliser que si les collectivités locales, entre autres, participent financièrement.

Mme SECHERET : Il y a 2 ans, on nous avait donné des informations sur cette voie rapide et il nous avait été indiqué que les appels d'offres pourraient être lancés en 2020.

M. LE MAIRE : Il faut espérer mais je n'ai pas d'informations à ce sujet. L'objectif de la fusion de ces 2 associations est qu'elle ait plus de poids que l'association qui était uniquement Deux-Sévrienne.

Mme BELY : Qu'en sera-t-il de la partie entre Parthenay et Poitiers sur le département de la Vienne ? Avez-vous parlé avec les élus de la Vienne car l'impression que nous avons ces dernières années c'est que c'était chacun pour soi et non pas un combat commun pour pouvoir avancer.

M. LE MAIRE : C'est un peu le constat qui a été fait et c'est ce pourquoi les 2 associations fusionnent. Le siège social de la future association sera sur Poitiers ou ses environs. Considérant que Poitiers pourrait être le pivot entre les 2 anciennes régions et les 3 départements (Deux-Sèvres, Vienne et Haute-Vienne). L'objectif recherché est qu'il y ait plus de concertations entre les différents acteurs.

Mme BELY : Ce qui est à craindre, c'est que nous soyons oubliés dans la mesure où la partie Nantes-Bressuire est réalisée et que Bressuire jusqu'à Poitiers, on s'en fiche. Il y a donc intérêt à se mobiliser pour obtenir une solution.

M. ROUVREAU : Il y va de l'économie du territoire.

**Adopté à l'unanimité.*

o0o

4 - CIMETIERE - ADOPTION DE TARIFS

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Sur avis favorable de la Commission Affaires Générales, Services à la population et Affaires Scolaires réunie le 1^{er} décembre 2017, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les tarifs du cimetière annexés,
- de les rendre applicables à compter du 1^{er} janvier 2018.

Nous avons appliqué une augmentation de 2 %.

M. BEAUCHAMP : Où en sommes-nous concernant les travaux du nouveau cimetière ? Sont-ils terminés ?

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Il est opérationnel. Nous avons déjà concédé 30 emplacements.

M. BEAUCHAMP : Il y avait eu quelques soucis.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Oui et nous sommes allés jusqu'au contentieux avec l'entreprise concernée. Nous en avons un second car une entreprise a oublié que lorsqu'on met un petit tuyau, il faut l'aboucher au gros tuyau.

M. ROUVREAU : Les WC juste mis en service étaient bouchés au bout de 3 jours. Un tuyau partait d'un côté, un autre tuyau d'un autre mais entre les 2, il n'y avait pas de raccordement.

M. BAUDOIN : Qu'en est-il de toutes les concessions échues dans le cimetière actuel ?

Mme PRESTAT-BERTHELOT : A la Toussaint, beaucoup de personnes sont venues pour faire renouveler les concessions. Quant aux concessions en déshérence, surtout les perpétuelles, lorsque quelqu'un nous demande un emplacement précis nous mettons en place la procédure mais celle-ci est très longue et il est rare que nous arrivions au terme.

M. BEAUCHAMP : Il y a quelques monuments qui sont dégradés et presque dangereux.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : A partir du moment où ils commencent à tomber sur les tombes situées à proximité, nous demandons aux services techniques de les sécuriser. Beaucoup de concessions ont encore des ayants-droits mais nous n'arrivons pas à les retrouver.

Mme SECHERET : Est-il possible de transformer la durée d'une concession ?

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Non, nous n'en avons pas le droit sauf à engager une procédure de reprise qui demande un travail soutenu de la part de nos agents et qui aboutit rarement car nous ne retrouvons pas les familles. Quand nous en retrouvons une partie, ce n'est pas elle qui a pris la concession, nous ne retrouvons pas les actes de concession... C'est pour cela que je vous ai proposé, l'année dernière, de voter un tarif assez dissuasif sur les concessions perpétuelles de l'ancien cimetière et depuis, nous n'avons pas eu de demandes.

**Adopté à l'unanimité.*

O
O O
O

M. LE MAIRE : Je vais passer la parole à Evelyne Pain, directrice de la Maison de l'Emploi qui va nous faire une présentation du dispositif « Argent de poche » qui vous est présenté au sujet n°18.

Mme PAIN : Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les Conseillers municipaux, je vous remercie de l'occasion qui m'est donnée de vous présenter une expérimentation qui a été menée sur toute l'année 2017 et que vous avez bien voulu soutenir et expérimenter avec nous.

Ce dispositif s'inscrit dans un projet plus global qui comprend un ensemble d'expérimentations et un programme d'initiatives et d'actions innovantes en faveur de la jeunesse. A ce titre-là, nous avons pu bénéficier d'un co-financement pour pouvoir recruter un chargé de mission en la personne de Sébastien Trouvé qui s'excuse de ne pouvoir être présent ce soir.

Dans cette expérimentation en direction du premier emploi des jeunes mineurs, il y avait 2 actions dont le dispositif « argent de poche ». C'est donc ce dernier, réalisé sur Parthenay, que je vais vous détailler.

Nous allons vous diffuser un reportage de 3 minutes car parfois les paroles portent davantage que les mots. Ensuite, je vous parlerai de ce qui s'est passé concrètement sur l'année 2017 à Parthenay avec le récapitulatif des missions qui ont été réalisées. Tout ceci, pour aboutir à une charte d'intégration des jeunes qui pourra être transposée dans le monde des entreprises. Je vous donnerai également quelques éléments de ce que nous envisageons pour 2018.

Les fondamentaux du dispositif « argent de poche » :

Il s'agit d'une expérimentation qui vient du Canada et qui a été également expérimentée en Bretagne. Nous l'avons adapté localement pour permettre à des jeunes de 16 à 17 ans de pouvoir effectuer des missions dans les communes. Il s'agit d'une démarche de proximité à plus-value, vous le découvrirez au fur et à mesure.

Ce dispositif a un cadre juridique. Ce sont 33 demi-journées qui peuvent être effectuées par an et par jeune dans des collectivités. Une demi-journée correspond à 3 heures de mission avec un défraiement de 15 € par demi-journée. Pour vous donner un ordre d'idée, un jeune qui va travailler 5 jours percevra 75 €. Si la collectivité prend un groupe de 5 jeunes, il lui en coûte 375 €.

Diffusion de la vidéo.

Mme PAIN : Comment ça s'est passé sur Parthenay ? Vous avez pris une délibération le 16 février 2017 en faveur du dispositif et vous avez attribué un budget pour 330 demi-journées ce qui représentait un coût total de 4 950 €. Ensuite, nous avons identifié les missions et les jeunes intéressés par ce dispositif. Pour nous, cela a été assez simple de le proposer aux jeunes suivis par la mission locale dans le cadre du forum Jobs saisonniers que nous organisons tous les ans depuis bientôt 15 ans. Dans ce cadre, il y avait un stand dédié au premier emploi des jeunes mineurs. A l'occasion de ce forum organisé à la salle du Domaine des Loges en février, les jeunes ont pu remplir un questionnaire en ligne. Nous leur avons expliqué les travaux qui pouvaient leur être confiés et ils ont spontanément rempli un questionnaire directement à l'ordinateur ce qui a permis de repérer un certain nombre de jeunes parmi les plus motivés. Ce dispositif émanait d'un constat qui est que les offres d'emplois saisonniers en direction des

mineurs diminuaient d'année en année. Cela faisait longtemps que nous pensions à ce type de dispositif en direction des jeunes mineurs.

La collectivité a présenté la démarche à différents services qui ont proposé des missions sur les périodes de vacances scolaires, ce dispositif ne fonctionnant que durant ces périodes. Etaient proposés l'entretien des bâtiments municipaux, la cuisine centrale, la saisie des bulletins d'inscriptions scolaires, l'entretien de la voie publique, l'entretien des véhicules, les peintures de la cuisine centrale, les archives avec la numérisation des documents, l'entretien des équipements sportifs, le traçage des terrains de sport et la mise en place des filets, la peinture des loges du Palais des congrès...

Ces travaux ont commencé dès les vacances de printemps. Parthenay est la première commune à avoir commencé ce dispositif.

Cela commence toujours par une information collective. Pour cette première information collective il y avait 11 participants soit 7 filles et 4 garçons, tous scolarisés à Parthenay. Nous nous sommes chargés de collecter tous les documents administratifs nécessaires pour assurer la couverture notamment sociale de ces jeunes puisque c'est la collectivité qui prend en charge l'assurance dans ce cadre-là. Les jeunes se sont donc rencontrés lors de cette information. Une évaluation est systématiquement réalisée par Sébastien Trouvé à l'issue de l'ensemble des missions de chaque période. Le déroulement a été le même pour les vacances d'été où nous avons eu 22 participants dont 10 filles et 12 garçons. Ils étaient tous scolarisés sauf un demandeur d'emploi. 151 demi-journées ont été réalisées sur l'ensemble des 8 semaines de vacances. Les évaluations montrent que toutes les missions ont été satisfaisantes ou très satisfaisantes. Je vous fais passer un document comprenant 14 pages d'évaluations écrites par les jeunes concernés par rapport aux missions qui leur ont été confiées.

Aux vacances d'automne, il y a eu 10 participants avec des évaluations positives et une négative dont le jeune concerné a ensuite été suivi par la Mission Locale.

Sur les 330 demi-journées budgétisées, il y a eu 73 % de réalisation ce qui correspond tout à fait à la moyenne du territoire et certaines vont encore se réaliser durant les vacances de décembre.

Les jeunes qui se sont engagés ont bien respecté leur engagement avec 97 % de réalisation. Au total sur Parthenay, il y a eu 44 candidatures et 33 participants qui sont allés au bout de la démarche c'est-à-dire qui ont finalisé leur dossier d'inscription.

La moyenne de rétribution d'argent de poche est de 105 € par jeune. Chaque jeune a travaillé entre 4 et 20 demi-journées. A ce jour, il y a eu 31 évaluations satisfaisantes sur les 33 participants.

L'expérimentation a été déployées sur toute la Gâtine. Les 2 chiffres à retenir : 1 309 demi-journées réalisées par les jeunes. Ce sont donc 127 jeunes qui ont bénéficié d'un premier emploi dans le cadre de cette action sur 18 communes du territoire.

Nous avons un presse book impressionnant. Cette action a été relayée sur de nombreux sites des mairies, par les médias et beaucoup de bouche à oreille dans les établissements scolaires. La plus-value, ce sont des communes qui proposent une première expérience professionnelle à des mineurs ce qui est très valorisant pour ces jeunes qui sont motivés et qui proposent leurs services aux communes. Cela enlève bon nombre d'idées reçues parfois. C'est une découverte réciproque, c'est de l'engagement, du volontarisme et à notre niveau nous y voyons beaucoup d'avantages.

La notion de tutorat et d'encadrement était très importante. Nous avons tous les indicateurs qui ont été repris dans le cadre de la charte d'intégration des jeunes en entreprise. Certaines motivations ont été restituées telle que « j'ai envie de m'investir dans ma commune ». C'est aussi un moyen de repérer les acteurs du territoire de demain. Nous avons vu des jeunes qui savaient tout faire, très débrouillards. Il y a déjà du potentiel.

Nous avons également restitué les paroles des tuteurs telles que « Bastien s'adapte facilement au travail qu'on lui demande sans rechigner, très bonne entente », « attitude sérieuse et professionnelle vis-à-vis du travail demandé »,

« Juliette a su prendre ses missions avec une grande application, elle est très professionnelle et a des connaissances qui lui ont permis de travailler sur des dossiers plus difficiles, très bonne expérience ».

Restitution également du ressenti des jeunes à l'issue de la mission : « Bonne expérience, j'ai appris de nouvelles choses, je recommencerais avec plaisir cette mission », « très bonne ambiance, j'aimerais le refaire » etc.

Beaucoup d'éléments positifs. Tout a commencé, ici, dans cette même salle.

M. LE MAIRE : Avez-vous des questions ?

M. BAUDOIN : Nous ne pouvons qu'adhérer à ce genre de dispositif. Vous parlez de premier emploi donc vous considérez qu'ils ont réalisé un travail.

Mme PAIN : Cela s'inscrit dans un processus d'acquisition d'une première expérience professionnelle. C'est une expérience qui peut être valorisée sur un curriculum vitae. Les jeunes sont demandeurs d'un premier emploi.

M. BAUDOIN : Je ne sais pas si vous voyez où je veux en venir, c'est-à-dire qu'en tant qu'ouvrier, faire travailler quelqu'un pour 5 € de l'heure, ça me gêne s'il réalise vraiment un emploi. Qui détermine ce montant ? Vous ? La loi ?

Mme PAIN : C'est validé par l'URSSAF. Il n'y a pas de convention de stage donc ce n'est pas un stage non plus. C'est une mission qui est confiée avec une convention d'engagement et une couverture garantie par la collectivité d'accueil. Nous attendons de l'URSSAF l'autorisation de pouvoir essayer le dispositif sur d'autres territoires.

M. ROUVREAU : La collectivité est bien un support pour faire découvrir différents métiers qu'il peut y avoir dans la collectivité moyennant une petite rétribution sous le volontariat de ces jeunes. Il n'y a pas d'obligation. Ce n'est pas réellement du travail. Nous n'avons pas pris ces jeunes pour faire le travail des agents de la collectivité. Ce n'est pas le but.

Mme BELY : Certains jeunes ont-ils participé à plusieurs périodes ?

Mme PAIN : Oui.

Mme BELY : Etaient-ils nombreux ?

Mme PAIN : Non, mais c'était notre volonté de pouvoir en faire bénéficier le plus grand nombre. Sur les vacances de décembre, par exemple, il y a un jeune qui avait déjà effectué une mission sur un autre service. Cela s'est fait pour quelques jeunes.

Mme BELY : Ces jeunes ont-ils envie de recommencer en 2018 ?

Mme PAIN : Oui mais à condition qu'ils soient toujours dans la tranche d'âge car ce dispositif ne concerne que les 16-17 ans.

Mme BELY : Venaient-ils de différents horizons scolaires ?

M. LE MAIRE : Une jeune fille venait du lycée Pérochon.

Mme BELY : Ils peuvent venir d'autres établissements que les lycées.

Mme PAIN : Tout à fait.

M. LE MAIRE : Cette expérience a été très appréciée par l'ensemble des services, cet accompagnement et la familiarisation avec le fonctionnement d'une collectivité. Les jeunes avec qui j'ai pu échanger ont vraiment été intéressés de découvrir un monde nouveau pour eux. Cela a été une bonne expérience réciproque.

Mme PAIN : Ce sont des jeunes qui ont une motivation, qui voulaient qu'on leur confie des tâches. La société d'aujourd'hui avait peu ou pas de choses à proposer réellement à ces mineurs. Cela s'inscrit aussi dans cette

démarche de pouvoir être acteur sur son territoire. De plus, des jeunes ne se connaissaient et cela a aussi créé des liens entre eux. C'est une démarche citoyenne, je pense qu'il faut l'appréhender de cette manière-là.

M. LE MAIRE : Nous leur avons donné l'envie d'avoir envie.

Mme PAIN : Les prévisions pour 2018 : le financement du poste de chargé de mission s'arrête puisque c'était à titre expérimental. Un tuilage se fera sur les 3 premiers mois de l'année et c'est Emilie Callard, à son retour de congé maternité, qui reprendra l'ingénierie. Nous proposons également 2 missions de service civique pour aller à la rencontre des jeunes, des élus et créer du lien sur les différentes communes de la Gâtine. Une équipe se constitue autour de ça et de ce lien entre différentes générations qui est important pour nos territoires. Je tiens à remercier de nouveau Sébastien Trouvé qui a grandement collaboré à la réussite de cette expérimentation.

M. LE MAIRE : Je vais faire le lien, avec un autre projet qui concerne la jeunesse, pour ceux qui n'ont pas pu aller à la présentation du campus rural de projet. Il y a des petites vidéos d'un peu plus d'une dizaine de minutes qui ont été mises en ligne et qui donne chacune la parole à un jeune qui a choisi un métier en Gâtine. Le titre de la série est « Mon avenir est en Gâtine » et elle a beaucoup de succès sur les réseaux sociaux. La dernière vidéo mise en ligne concerne Elodie, agricultrice à Vasles. Elle a obtenu 3 600 vues en 2 jours.

Merci Mme PAIN pour cette présentation.

O
O O
O

RESTAURATION SCOLAIRE

5 - PARTICIPATION FINANCIERE AUX REPAS DE L'ECOLE PRIVEE

Mme PRESTAT-BERTHELOT : La Ville a participé aux repas des élèves de l'école primaire et maternelle privée de Parthenay dont les parents sont domiciliés sur la commune, à hauteur de 0,47 € par repas en 2017.

Sur avis favorable de la commission Affaires Générales, Services à la population et Affaires scolaires réunie le 1^{er} décembre 2017, il est proposé au Conseil Municipal :

- de maintenir la participation de 0,47 € par repas consommé pour 2018,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2018, chapitre 922-251.

**Adopté par 25 voix pour et 6 contre.*

O
O O
O

RESSOURCES HUMAINES

6 - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Dans le cadre de la prise de compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » par la Communauté de Communes (effective au 1^{er} janvier 2018), l'organisation du service aménagement du territoire, urbanisme, habitat de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine et celle du service Urbanisme et Commerce local de la Ville a été repensée.

Il est proposé le positionnement d'un chef de service (poste mutualisé Ville de Parthenay et Communauté de Communes via une mise à disposition à hauteur de 40 %).

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la mise à disposition, à compter du 1^{er} février 2018 pour une durée de 3 ans et sous réserve de l'avis de la commission administrative paritaire du 29 janvier 2018 :

► De l'agent de la Ville de Parthenay dans les services de la Communauté de Communes de Parthenay - Gâtine. Il s'agit de :

. M. Ludovic THIRIOUX, Attaché territorial, à raison de 14 heures hebdomadaires sur 35 heures hebdomadaires pour des missions de direction du service aménagement du territoire, urbanisme, habitat.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement de la mise à disposition, à compter du 1^{er} février 2018 pour une durée de 3 ans et sous réserve de l'avis de la commission administrative paritaire du 29 janvier 2018 :

► De l'agent de la Ville de Parthenay dans les services de la Communauté de Communes de Parthenay - Gâtine. Il s'agit de :

. M. Franck MOULIN, Adjoint technique, à raison de 7 heures hebdomadaires sur 35 heures hebdomadaires pour des missions de surveillance des équipements sportifs.

**Adopté à l'unanimité.*

O
O O
O

AIDE AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL

7 - ASSOCIATION CARUG - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

M. GILBERT : L'association CARUG, en collaboration avec Jazz A New Parth, a organisé un concert au Palais des congrès le 9 décembre 2017. Cette action s'inscrivait dans un programme de manifestations créé à l'occasion de l'anniversaire des « 100 ans du Jazz ». Les événements ont débuté début octobre en Gâtine et prendront fin à la mi-décembre. Ce projet mobilise de nombreux acteurs du territoire de la Ville et de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine.

Cette soirée s'est composée en 3 temps avec une programmation artistique couvrant les différents courants du jazz : Jazz New Orléans, Swing et âge d'or du jazz, puis Jazz actuel.

L'association sollicite une subvention à hauteur de 1 400 €.

La commission Culture, réunie le 8 novembre 2017, a émis un avis favorable au soutien de cette manifestation et propose au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 1 400 € à l'association CARUG,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget, chapitre 923-339-6574.

**Adopté à l'unanimité (Mme BELY ne participe pas au vote).*

O
O O
O

TERRITOIRE NUMERIQUE

8 - ACQUISITION D'UN MODULE WEB DE GESTION DU PATRIMOINE BATI ET NON BATI – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE

M. GILBERT : Le 20 juillet 2017, la Ville de Parthenay a acquis un module supplémentaire au logiciel existant ASTECH afin d'assurer la gestion du patrimoine bâti et non bâti ainsi que les demandes d'interventions, en mode WEB.

La société ASTECH SOLUTIONS a été retenue pour un montant total de 5 990 € HT, soit 7 188 € TTC.

Sachant que la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine utilise également ce module supplémentaire, il convient de lui demander une participation financière selon une répartition évaluée à 50 % du montant global, soit 2 995 € HT.

Cette évaluation a été obtenue en tenant compte du nombre de biens respectifs gérés dans la solution ainsi que des fonctionnalités utilisées.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la demande de participation à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine pour l'acquisition du module pour un montant de 2 995 € HT,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Mme PROUST : Cela consiste en quoi exactement ?

M. ROUVREAU : C'est un logiciel métier de gestion du patrimoine qui autrefois s'appelait logiciel « Opale » et qui avait été acheté en son temps par l'ancienne Communauté de Communes de Parthenay et la Ville de Parthenay. Là, il s'agit d'une extension du module. Ce système fonctionnait bien avec la Ville de Parthenay puisque nous avons le personnel pour faire vivre ce logiciel et faire le suivi des travaux, des dépenses des bâtiments. Aujourd'hui, avec le recrutement d'une personne sur la Communauté de Communes, ce logiciel est repris en main et l'ensemble des bâtiments des 2 collectivités est géré par ce logiciel qui permet un suivi des bâtiments.

*Adopté à l'unanimité.

O
O O
O

AIDE AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL

9 - ADIL 79 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

M. LE MAIRE : La commission « Vivre Ensemble et Proximité – Actions Sociales » réunie le 6 juin 2017 a émis un avis favorable à la demande de subvention 2017 pour l'association suivante :

Nom de l'association	Subvention versée en 2016	Subvention demandée en 2017	Proposition de la commission	Vote du Conseil
ADIL 79	750 €	800 €	750 €	

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention de 750 € à l'ADIL 79,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget, chapitre 925-520-6574.

*Adopté à l'unanimité.



AFFAIRES FINANCIERES

10 - SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA SOCIETE GENERALE

Mme CLISSON : Pour assurer le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie en 2018, la Ville de Parthenay a lancé une consultation auprès des différents organismes bancaires, pour souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 1 500 000 €.

Pour information, en 2017 la collectivité avait souscrit une ligne de trésorerie de 900 000 € auprès de la Banque Postale (Eonia + marge de 0,53 %) qui se termine le 5 janvier 2018.

Sur avis favorable de la commission Finances réunie le 28 novembre 2017, il est proposé de retenir l'offre de la Société Générale dont les conditions sont les suivantes :

- Montant : 1 500 000 €
- Taux Euribor 1 mois (-0,72 % au 27/11/2017) + 0,40 %
- Frais de gestion : 1 500 €
- Frais de dossier : néant
- Commission de non utilisation : néant
- Commission de confirmation : 0,07 % l'an sur le montant total de la ligne perçue

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de souscrire une ligne de trésorerie de 1 500 000 € auprès de la Société Générale aux conditions énoncées ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

L'année prochaine, nous aurons un FCTVA qui dépassera le million puisque les investissements ont été beaucoup plus importants sur 2017. Nous avons augmenté le montant de la ligne de trésorerie pour faire le relais avec le versement du FCTVA car l'année dernière nous ne l'avons reçu qu'au mois d'août.

Nous avons consulté le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne, la Banque Postale, la Société Générale et le Crédit Mutuel.

M. BEAUCHAMP : *Je trouve que 1,5 million c'est énorme car une ligne de trésorerie sert à pallier au manque de trésorerie, c'est donc du fonctionnement. Le FCTVA devrait être un prêt relais en investissement. Là, nous mélangeons un peu tout.*

Mme CLISSON : *Le FCTVA revient sur les investissements.*

M. BEAUCHAMP : *Pour une entreprise, avoir une ligne de trésorerie de 1,5 million pour un budget de 11 millions, ça ne passerait pas. Nous avons la chance d'être une collectivité.*

Mme CLISSON : *Cela correspond à environ un mois de trésorerie.*

M. BEAUCHAMP : *A partir du moment où vous faites un investissement, le financement est une opération avec un prêt relais pour le FCTVA et la ligne de trésorerie devrait être uniquement sur le fonctionnement.*

Mme CLISSON : *Cela nous évite de faire un prêt relais qui entrerait dans la dette de la collectivité. C'est plus souple de cette manière.*

**Adopté à l'unanimité.*

11 - AUTORISATION DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A HAUTEUR DU ¼ DES CREDITS INSCRITS EN 2017 DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET 2018

Mme CLISSON : Lorsque le budget primitif n'a pas été voté, le Maire peut engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits à la section de fonctionnement du budget de l'année précédente (article L 1612-1 CGCT).

En matière d'investissement, les crédits non consommés du budget de l'exercice sont reportés et peuvent faire l'objet d'engagements et de mandatements de dépenses avant le vote du budget supplémentaire.

Le Maire est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Outre ce droit, le Maire peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le Conseil Municipal, qui doit également préciser le montant et l'affectation des crédits ainsi utilisés. Le tableau joint présente le montant des crédits à ouvrir qui représentent le ¼ des crédits du budget 2017.

Ces derniers sont inscrits au budget lors de son adoption. Ils peuvent ne pas être inscrits si le Conseil Municipal décide de ne pas réaliser l'opération.

Il est proposé au Conseil Municipal, sur avis favorable de la commission Finances réunie le 28 novembre 2017, d'ouvrir les crédits figurant ci-dessous dans l'attente du vote du budget 2018.

CHAPITRE	FONCT	LIBELLE	BP + DM 2017	1/4 CREDITS 2017 (BP+DM)
900	0202	Informatique	92 605,37	23 151
	0203	Service Achats	219 820,80	54 955
	0207	Gestion Immobilière	723 904,76	180 976
	026	Cimetière	40 744,96	10 186
	TOTAL	SERVICE GENERAUX	1 077 075,89	269 268
903	322	Musée	72 919,34	18 230
	324	Bâtiments non affectés	749 673,00	187 418
	330	Palais des congrès	24 500,00	6 125
	TOTAL	CULTURE	847 092,34	211 773
904	411	Salle de sports	1 000,00	250
	412	Stades	4 422 673,08	1 105 668
	TOTAL	SPORT ET JEUNESSE	4 423 673,08	1 105 918
908	814	Eclairage Public	244 630,80	61 158
	822	Voirie Parking	1 010 057,83	252 514
	824	Autres Opérations d'Aménagements urbains	233 337,36	58 334
	TOTAL	AMENAG ET SCE URBAINS	1 488 025,99	372 006
909	911	Halles et Marchés	110 296,77	27 574
	TOTAL	ACTION ECONOMIQUE	110 296,77	27 574
total			7 946 164	1 986 539

Sur la ligne « Stades », le montant sera rectifié au moment du budget primitif puisque le montant des investissements ne sera pas à la même hauteur sur l'année 2018.

**Adopté à l'unanimité.*

o0o

12 - DECISION MODIFICATIVE N° 3

Mme CLISSON : Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n°3 annexée.

Section d'investissement :

Opérations patrimoniales de 3 800 € : il s'agit d'une opération d'ordre, une écriture comptable de changement de compte. Cela concerne des frais d'études qui ont été suivies de travaux.

Section fonctionnement :

Sur les recettes, pour les 3 lignes concernées, il s'agit de remboursements d'arrêts maladie.

Nous avons eu un mouvement de -20 800 € sur la ligne rémunérations-sport puisque nous avons un agent qui était au début affecté sur la gestion immobilière et qui a été affecté à l'entretien du stade.

Régie des transports :

Il a fallu acheter des tickets car il n'y en avait plus. Nous avons donc fait un transfert de 500 €.

**Adopté à l'unanimité.*

o0o

13 - ADMISSION EN NON VALEUR

Mme CLISSON : Sur avis favorable de la commission Finances réunie le 28 novembre 2017, il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur la somme de 695,25 € qui n'a pu être recouvrée par Monsieur le Trésorier Principal sur la période 2014-2016 (motifs surendettement et décision d'effacement de dette).

Il s'agit de paiements de titres de cantine qui concernent 4 familles. Pour rappel, l'an dernier nous avons 2 504 € d'admissions en non-valeur.

**Adopté par 30 voix pour et 1 abstention.*

O
O O
O

COMMERCE14 - OUVERTURE DES COMMERCES DE DETAIL LE DIMANCHE – ANNEE 2018

Mme CHARPRENET : La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques – dite loi Macron – a été adoptée le 6 août 2015. Cette loi a introduit de nouvelles mesures concernant l'ouverture dominicale des commerces de par son article 250 ayant modifié l'article L. 3132-26 du Code du Travail. Ainsi, de 5 dimanches, les communes ont la possibilité de porter à 12, le nombre de ces ouvertures le dimanche (la liste des dimanches devant être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante).

La Commune de Parthenay a saisi les associations de commerçants de la ville, les gérants d'espaces commerciaux ainsi que le comité national des professionnels de l'automobile afin qu'ils nous fassent part de leurs propositions de dates pour l'année 2018.

Secteur Automobile – Conseil National des Professionnels de l’Automobile

Par courrier du 3 novembre dernier, le Conseil National des Professionnels de l’Automobile (Nouvelle Aquitaine) a demandé, après concertation des acteurs, l’ouverture des 5 dimanches suivants :

1 ^{er} trimestre	21 janvier	18 mars
2 ^{ème} trimestre	17 juin	
3 ^{ème} trimestre	16 septembre	
4 ^{ème} trimestre	14 octobre	

Commerce de détail – Associations de commerçants et gérants d’espaces commerciaux

La combinaison des souhaits permet d’établir une demande des 10 dimanches suivants :

1 ^{er} trimestre	14 janvier (1 ^{er} dimanche des soldes)				
2 ^{ème} trimestre	20 mai (Pentecôte)				
3 ^{ème} trimestre	1 ^{er} juillet (1 ^{er} dimanche des soldes)	15 juillet (FLIP)	22 juillet (FLIP)		
4 ^{ème} trimestre	2 décembre (Noël)	9 décembre (Noël)	16 décembre (Noël)	23 décembre (Noël)	30 décembre (Nouvel An)

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine a émis un avis favorable à cette proposition en date du 30 novembre 2017.

La Commission Urbanisme, patrimoine, musée et commerce local réunie le 4 décembre 2017 a émis un avis favorable et propose au Conseil Municipal :

- d’émettre un avis favorable à l’ouverture exceptionnelle des commerces de détail selon les dispositions définies ci-après :

- Pour le secteur automobile, aux dates suivantes :

1 ^{er} trimestre	21 janvier	18 mars
2 ^{ème} trimestre	17 juin	
3 ^{ème} trimestre	16 septembre	
4 ^{ème} trimestre	14 octobre	

- Pour les autres commerces de détail, aux dates suivantes :

1 ^{er} trimestre	14 janvier (1 ^{er} dimanche des soldes)				
2 ^{ème} trimestre	20 mai (Pentecôte)				
3 ^{ème} trimestre	1 ^{er} juillet (1 ^{er} dimanche des soldes)	15 juillet (FLIP)	22 juillet (FLIP)		
4 ^{ème} trimestre	2 décembre (Noël)	9 décembre (Noël)	16 décembre (Noël)	23 décembre (Noël)	30 décembre (Nouvel An)

- de préciser que Monsieur le Maire est chargé de prendre un arrêté municipal portant dérogation à la règle du repos dominical des commerces de détail pour l’année 2018 au plus tard le 31 décembre 2017,
- d’autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**Adopté à l’unanimité.*

o0o

15 - ANIMATIONS DE NOEL - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Mme CHARPRENET : L’association Festi’Noël, créée en juin 2014, a pour objet d’organiser des manifestations festives à la période de Noël.

Cette année encore, les bénévoles de l'association assurent l'organisation et l'animation du marché de Noël qui aura lieu sur l'esplanade Georges Pompidou du 15 au 17 décembre 2017 inclus.

Dans ce cadre, un programme d'animations riche a été construit en lien avec la Ville de Parthenay (sonorisation du marché de Noël, animations diverses, spectacles, arrivée du Père Noël, danse, chansons, concours de dessins, une soixantaine d'exposants...).

L'association Festi'Noël sollicite une subvention à hauteur de 902,37 € suivant le budget prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Mise à disposition du matériel par la Ville	16 361,69 €	Mise à disposition du matériel par la Ville	16 361,69 €
Fouritures diverses	720,00 €	Subvention Ville	902,37 €
Animation du marché de Noël (animateur, spectacles, sono)	2 836,80 €	Autofinancement	4 475,00 €
Gardiennage	1 543,71 €		
Assurance	276,86 €		
TOTAL	21 739,06 €	TOTAL	21 739,06 €

La commission Urbanisme, patrimoine, musée et commerce local réunie le 4 décembre 2017 a émis un avis favorable à cette demande et propose au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 902,37 € à l'association Festi'Noël,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget, chapitre 929-90-6574.

**Adopté à l'unanimité.*

O
O O
O

DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE

16 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DEUXIEME TRANCHE DU DOSSIER FISAC DE LA VILLE DE PARTHENAY – COMMERCE 17 RUE LOUIS AGUILLON

Mme CHARPRENET : Dans le cadre du projet de dynamisation du centre-ville de Parthenay, le Conseil Municipal a approuvé le programme d'actions et le budget prévisionnel de la tranche 2 du dossier FISAC par délibérations du 29 novembre 2012 puis du 26 septembre 2013, dans laquelle figurait l'action « devantures et enseignes ».

Le Conseil Municipal a approuvé le règlement d'attribution des aides « devantures et enseignes » en date du 19 mars 2015.

Pour rappel, ce soutien prend la forme d'une subvention de la Ville (20 %) et du FISAC (12,14 %) dans la limite de 3 000 € HT des dépenses d'embellissement des devantures et enseignes commerciales. Dans le cas de travaux liés à la mise en accessibilité, la subvention du FISAC s'élève à 14,29 %.

Dans ce cadre, l'exploitant du local situé au 17 rue Louis Aguillon a demandé une subvention pour la réfection de sa façade et le changement complet de sa vitrine.

Enseigne	Adresse	Travaux	Dépenses (€ HT)	Subvention FISAC (12,14%)	Subvention Ville (20%)
Le Sentier des Saveurs	17 rue Louis Aguillon	Réfection de façade et changement complet de vitrine	11 780,90 €	364,20 €	600 €

Conformément au règlement d'attribution des aides, le Comité Technique s'est prononcé favorablement.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer à l'exploitant du local situé au 17 rue Louis Aguillon, une subvention de 600 € et de procéder au reversement de la subvention FISAC d'un montant de 364,20 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget, chapitre 908-824-20422,
- de dire que les crédits seront versés dès que sera apportée la preuve du service fait et de la conformité des travaux.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Je ne prendrai pas part à ce vote.

**Adopté à l'unanimité.*

O
O O
O

URBANISME

17 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ADOPTION DE TARIFS

Mme LAMBERT : Comme chaque fin d'année, il est proposé de revaloriser les tarifs d'occupation du Domaine Public pour l'année suivante.

La commission Urbanisme, patrimoine, musée et commerce local réunie le 4 décembre 2017 a émis un avis favorable et propose au Conseil Municipal :

- d'adopter les tarifs annexés d'occupation du domaine public, en matière de permissions de voirie et de droits de place,
- de les rendre applicables à compter du 1^{er} janvier 2018.

Mme PROUST : Quel est le montant annuel généré par ces droits de places ?

Mme LAMBERT : Environ 45 000 €.

Mme PROUST : Quelle est notre position tarifaire par rapport aux autres collectivités ?

Mme LAMBERT : Nous nous renseignerons et vous répondrons prochainement. Nous l'avons fait les années précédentes et nous étions dans une moyenne assez large sur le territoire.

Mme PROUST : J'ai eu accès aux tarifs de la commune de Saint-Maixent qui sont en ligne et j'ai constaté un écart important. C'est pour cela que je demandais s'il y avait eu un comparatif entre les principales villes du Département car ce serait intéressant.

Cela a-t-il une incidence importante pour nous collectivité d'augmenter d'un centime ou d'un euro alors que cela a une incidence forte notamment sur le centre-ville ? N'aurions-nous pas intérêt de geler ces tarifs durant un an ou deux pour avoir une action symbolique en direction des commerçants ?

M. LE MAIRE : Cela peut avoir un effet symbolique mais il ne faut pas tomber dans le symbole systématiquement, il faut que ce soit efficace. Le marché de Noël, par exemple, c'est la Ville qui s'en occupe entièrement. Il y a une association de bénévoles et sans elle nous ne ferions pas aussi bien. Il faut quand-même avoir des fonds. Là, il s'agit d'une augmentation qui suit le coût de la vie.

Mme PROUST : L'année dernière, nous avons mis en place l'extension des terrasses et cette année déjà nous l'augmentons, donc je m'interroge. Vous disiez que des tarifs avaient baissés pour les manèges, pourquoi ?

Mme LAMBERT : Il y a 5 € d'écart pour les petits manèges inférieurs à 100 m² qui eux font moins de recettes. Nous avons constaté qu'il n'y avait pas assez de différence entre les manèges de moins de 100 m² et les manèges beaucoup plus importants qui pratiquent des tarifs élevés.

M. BEAUCHAMP : Il y avait 45 884 € sur la ligne Foires et marchés l'année dernière.

*Adopté par 29 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

O
O O
O

JEUNESSE

18 - DISPOSITIF ARGENT DE POCHE - RECONDUCTION DE L'ACTION - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT

Mme CLISSON : Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Commune de Parthenay a mis en place un dispositif « Argent de poche » en 2017 en partenariat avec la Maison de l'Emploi et des Entreprises (MDEE).

Ce dispositif permet à des mineurs de travailler au sein des services de la collectivité pendant la période des vacances scolaires.

L'amplitude horaire maximale est d'une demi-journée de 3h00 par jour. Les mineurs sont rémunérés à hauteur de 15 € par ½ journée.

La Commune de Parthenay a conventionné avec la MDEE sur la base de 330 ½ journées en 2017.

Au regard du bilan présenté et sur avis favorable de la commission jeunesse réunie le 27 novembre 2017, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la reconduction du dispositif « argent de poche » pour l'année 2018,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2018, chapitre 920-0205.

Mmes LARGEAU, PRESTAT-BERTHELOT et MM. ARGENTON ET DEVAUD ne participent pas au vote.

*Adopté à l'unanimité.

O
O O
O

AFFAIRES TECHNIQUES

19 - SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA GATINE - EXTENSION DU PERIMETRE - MODIFICATION STATUTAIRE

M. ROUVREAU : Vu la loi NOTRe qui impose aux EPCI-FP la prise des compétences eau et assainissement au plus tard le 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes de Parthenay Gâtine du 28 septembre 2017 qui prend les compétences eau potable et assainissement au 1^{er} janvier 2018 ;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais du 24 octobre 2017 qui prend la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2018 ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes de Val de Gâtine du 14 novembre 2017 approuvant la prise de compétence assainissement au 1^{er} janvier 2018 ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes de Val de Gâtine du 12 décembre 2017 demandant le transfert de la compétence assainissement collectif et non collectif des eaux usées pour l'ensemble de son territoire au Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine ;

Vu la délibération du 15 décembre 2017 du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine qui approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Val de Gâtine pour la compétence assainissement collectif et non collectif pour l'ensemble de son territoire ;

Considérant que le mécanisme de représentation-substitution s'opérera pour les communes déjà membres du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine ;

Considérant que l'adhésion de la Communauté de Communes Val de Gâtine pour l'ensemble de son territoire nécessite une extension du périmètre du Syndicat des Eaux de la Gâtine aux communes de Ardin, Béceleuf, Coulonges sur Autize, Faye sur Ardin, Saint-Pompain, Sainte-Ouene, Surin, Xaintray ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur les modifications statutaires du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine concernant :

- l'extension du périmètre du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine pour les communes d'Ardin, Béceleuf, Coulonges sur l'Autize, Faye sur Ardin, Saint-Pompain, Sainte-Ouene, Surin, Xaintray.
- la modification de l'article 3 – Composition des statuts du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine pour intégrer l'adhésion des Communautés de Communes et la modification de l'article 6 – Objet du Syndicat pour préciser les modalités d'adhésion

La rédaction des deux articles des statuts du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine est ainsi formulée :

Article 3 – Composition

Le Syndicat est composé des membres suivants :

- La Communauté de Communes de l'Airvaudais Val de Thouet pour l'ensemble de son territoire,
- La Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine pour l'ensemble de son territoire,
- La Communauté de Communes de Val de Gâtine pour l'ensemble de son territoire,
- La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais pour partie de son territoire,
- La commune de Soudan,

Le périmètre syndical est composé des communes suivantes :

Adilly, L'Absie, Allonne, Amailloux, Aubigny, Azay-sur-Thouet, Beaulieu-Sous-Parthenay, Le Beugnon, La Boissière en Gâtine, Le Busseau, Champdeniers, Chantecorps, La Chapelle Bâton, La Chapelle Bertrand, La Chapelle Thireuil, Châtillon sur Thouet, Clavé, Cours, Coutières, Doux, Fenioux, Fénerly La Ferrière, Fomperron, Les Forges, Gourgé, Les Groseillers, Lageon, Lhoumois, Ménigoute, Mazières-en-Gâtine, Neuvy-Bouin, Oroux, Pamplie, Parthenay, La Peyratte, Pompaire, Pougne-Hérisson, Pressigny, Puy Hardy, Reffannes, Le Retail, Saurais, Scillé, Secondigny, Soudan, Soutiers, St Aubin le Cloud, St Christophe sur Roc, St Georges de Noisé, St Germain de Longue Chaume, St Germier, St Laurs, St Lin, St Maixent de Beugné, St Marc la Lande, St Martin du Fouilloux, St Pardoux, St Paul en Gâtine, Le Tallud, Thénezay, Vasles, Vausseroux, Vautebis, Viennay, Vernoux en Gâtine, Verruyes, Vouhé, **Ardin, Béceleuf, Coulonges sur Autize, Faye sur Ardin, Saint-Pompain, Sainte-Ouene, Surin, Xaintray.**

Article 6 – Objet du Syndicat

Le Syndicat exerce les compétences optionnelles suivantes **pour tout ou partie des territoires de ses membres :**

- Distribution d'eau potable
- Production d'eau potable
- Collecte et traitement des eaux usées
- Service Public d'Assainissement Non Collectif

*Missions obligatoires : zonage, contrôle de conception, contrôle de réalisation, contrôle de bon fonctionnement

*Missions facultatives à la demande des usagers : étude de sol, entretien des installations, réhabilitation des installations

- Entretien des bornes d'incendie connectées aux réseaux d'eau potable et d'eau brute (conditions techniques et financières définies par convention avec les adhérents)
 - Production d'eau brute
 - Distribution d'eau brute
- Production et revente d'énergies renouvelables sur le patrimoine du SMEG.

*Adopté à l'unanimité.



QUESTIONS DIVERSES

1) Les assises du centre-ville ont eu lieu, retour sur cet après-midi. Et ensuite ?

Mme CHARPRENET : Comme nous l'avions annoncé en début d'année 2017, nous avons préparé et organisé les Assises du Cœur de ville. Celles-ci se sont déroulées le 20 novembre dernier, en présence d'un public nombreux (commerçants, habitants du centre-ville, partenaires...) venu écouter la conférence de David LESTOUX et participer aux ateliers. Dans ces quatre ateliers des idées ont été proposées, certaines ont été partagées par tous les membres. Nous allons donc recenser toutes ces propositions et retravailler avec David LESTOUX et son bureau d'étude afin de réfléchir à une méthode en vue d'une nouvelle réunion plénière dont l'objectif sera de faire émerger un plan d'actions.

Le Premier Ministre, Edouard PHILIPPE a annoncé ce jour, lors de la conférence des territoires qui se tenait à Cahors, une aide de 5 milliards d'euros pour revitaliser les centres-villes et nous souhaitons obtenir le détail de ces aides pour pouvoir en profiter à Parthenay.

Mme PROUST : Nous avons convenu que M. LESTOUX viendrait une fois mais finalement il va revenir.

Mme CHARPRENET : Non, sur le contrat il était noté 3 fois dont une journée où il est venu prendre connaissance de la Ville de Parthenay, 1 journée pour les assises et 1 journée pour nous aider à travailler sur la méthode de restitution.

Mme BELY : A quelle date est prévue la réunion plénière ?

Mme CHARPRENET : Je n'ai pas encore de date à vous proposer car nous attendons d'avoir des éléments concernant les aides annoncées par le Premier Ministre.

M. BAUDOIN : C'est une question d'ordre sécuritaire. Je souhaiterais savoir ce qu'il advient de l'ancien magasin Gamm Vert car il y a de plus en plus d'enfants qui s'y rendent. A qui ce magasin appartient-il ? S'il y a des problèmes, qui est responsable ?

Mme LAMBERT : Concernant l'ancien Gamm Vert, j'ai signé très récemment l'autorisation de démolir. L'Etablissement Public Foncier lance les appels d'offres pour la démolition du bâtiment et des silos.

M. BAUDOIN : En cas de problème, à qui en incombe la responsabilité ? Il y avait encore une vingtaine d'enfants à l'intérieur cet après-midi et il arrivera quelque chose si rien n'est fait.

Mme LAMBERT : La signature entre l'Etablissement Public Foncier et Gamm Vert doit se réaliser ou l'est peut-être déjà.

M. LE MAIRE : Gamm Vert c'est une coopérative.

M. BAUDOIN : Comment cela se fait-il que les enfants puissent entrer dans ce bâtiment ?

Mme LAMBERT : Ils ne devraient pas non plus traverser les voies ferrées et ils découpent le grillage.

M. ROUVREAU : C'est plutôt une question qu'il faudrait poser aux enfants.

M. LE MAIRE : C'est pourtant fermé.

Mme CHARPRENET : Je souhaite remercier les services Techniques, la Police Municipale, le service Urbanisme et toutes les personnes qui nous ont aidés à maintenir le marché de Noël pour ces fêtes de fin d'année.

M. ROUVREAU : Certains d'entre nous avons participé à une réunion publique qui a eu lieu à Châtillon-sur-Thouet sur le radon pour expliquer ce qu'était ce gaz radioactif d'origine naturelle. La presse s'en est fait l'écho largement. Cette réunion a permis d'évoquer ce qu'est ce problème naturel mais qui peut être dangereux quand il est inhalé à haute dose. Les normes dans les bâtiments recevant du public sont à 400 becquerels et à 300 pour les particuliers. L'idée de cette réunion publique en lien avec la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et l'Agence Régionale de Santé était d'expliquer comment il est possible de remédier à ces anomalies notamment dans nos maisons. Pour effectuer ce contrôle, il faut installer des dosimètres qu'il faut placer durant les périodes les plus défavorables soit à partir du 15 janvier pour 2 mois et de ne rien changer dans nos habitudes pour savoir s'il y a du radon dans la maison. Si le taux est en dessous ou en limite des 300 becquerels, il faut aérer. Si le taux se situe au-delà des 300 becquerels, il peut y avoir une analyse avec l'aide de l'Agence Régionale de Santé pour connaître les menus travaux à réaliser afin de permettre au radon de descendre en dessous des 300 becquerels.

Je relance cette information car les délais sont un peu courts pour pouvoir retirer les dosimètres. Il nous faut à peu près 75 candidats sur les 5 communes de la Communauté de Communes ayant accepté de participer à cette campagne. Il s'agit des communes de Chantecorps, Saint-Germier, Saurais, Châtillon-sur-Thouet et Parthenay. Les personnes volontaires devront installer 2 dosimètres à l'intérieur de leur domicile durant les mois les plus défavorables et ensuite les analyses seront faites. Ces dosimètres seront remis aux volontaires par les agents du service Technique de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine à partir du 8 janvier, en échange d'un petit formulaire d'accord. Si les journalistes pouvaient en faire l'écho, ce serait bien pour le territoire.

Le compte rendu sommaire du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie de Parthenay du 18 décembre 2017 au 8 janvier 2018.

Les SECRETAIRES de SEANCE ;

Le MAIRE ;

Les MEMBRES ;